

Pouvoir d'emprunt—Loi

[Français]

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

Mme le Président: Comme il est maintenant passé 10 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 10 h 28, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)
